



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

A V I S P U B L I C

CONSULTATION PUBLIQUE SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE RÉSIDENCE DE TOURISME EN VERTU DU RÈGLEMENT 21-526 : RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS

Aux personnes et organismes intéressés par la présente demande de permis d'autorisation de résidence de tourisme pour l'adresse du **816, rang St-François**.

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la susdite Municipalité.

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 9 septembre 2025 à 19h30, le Conseil devra statuer sur la demande d'autorisation de résidence de tourisme déposée pour le lot 5 687 315, situé au 816, rang St-François.

Description du projet :

Demande en vertu **DU RÈGLEMENT 21-526 : RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS** pour offrir le chalet en location contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours, à des touristes ou autres et dont la disponibilité de l'unité est rendue publique par l'utilisation de tout média.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À LAMBTON, CE 22^e JOUR D'AOÛT 2025.

Yves Deslongchamps
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication-

Je, Yves Deslongchamps, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lambton, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande en vertu **DU RÈGLEMENT 21-526 : RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS** concernant le lot 5 687 315, situé au 816, rang St-François à la porte de l'Hôtel de Ville de Lambton et sur le site internet en date du 22 août 2025.

Yves Deslongchamps
Directeur général et greffier-trésorier

2025/08/22

Date